

COMMUNE DE BEAUMONT



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2017

Conseillers en exercice	33	L'an deux mille dix sept, le mercredi 22 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONT s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, après convocation légale du mardi 14 mars 2017, sous la présidence de Monsieur Alain DUMEIL, Maire.
Présents	24	
Absents représentés	08	
Absents non représentés	1	

Étaient présents :

Alain DUMEIL, Jean-Paul CUZIN, Aline FAYE, Didier CARON, Marie-Anne MEUNIER, Damien MARTIN, Josette MIGNOT, Jean-Pierre COGNERAS, Adjointes et Adjointes au Maire.

Jean GORY, Josiane MARION, Francis CHATELLIN, Chantal SUSANNA, Michel PREAU, Stéphane ISNARD, Alexandre TRINIOL, Géraldine CURNOL, François NOURISSON, François SAINT-ANDRE, Christine THOMAS, Hervé MANTELET, Dominique MOLLE, Sébastien MOSTEFA, Gaël DRILLON, François ULRICH.

Absents représentés :

Mme Josiane BOHATIER	représentée par	M. Jean-Paul CUZIN
M. André JAMMOT	représenté par	Mme Josette MIGNOT
M. Francis GAUMY	représenté par	Mme Aline FAYE
Mme Muriel VERDELLET	représentée par	Mme Josiane MARION
Mme Nathalie BESSE	représentée par	M. Jean-Pierre COGNERAS
Mme Delphine MENARD	représentée par	Mme Chantal SUSANNA
Mme Alix HIRLEMANN	représentée par	M. CARON Didier
Mme Marie-Christine LEYMARIE	représentée par	M. François SAINT-ANDRE

Mme Agustina MONTJOTIN, Absente non représentée.

Mme Josiane MARION a été désignée secrétaire de séance.

M. Le Maire : Bonsoir mes chers collègues. J'ouvre cette séance et vous propose le premier point à l'ordre du jour.

➤ **APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 08/02/2017.**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité par 31 voix Pour et 1 Non Participation au Vote :

- **APPROUVE** le Procès-Verbal de la séance du 08 février 2017.

01. COMPTE ADMINISTRATIF 2016. BUDGET PRINCIPAL.

M. MARTIN présente le rapport.

(M Le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité par 23 voix Pour et 8 voix Contre :

- **ARRETE** le compte administratif du budget principal 2016.

02. COMPTE DE GESTION 2016. BUDGET PRINCIPAL.

M. MARTIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 32 voix Pour :

- **DONNE** acte du Compte de Gestion 2016 aux sommes figurant ci-dessus.
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016, par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

03. COMPTE ADMINISTRATIF 2016. BUDGET ANNEXE SERVICE ASSAINISSEMENT.

M. MARTIN présente le rapport.

(M Le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote)

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 23 voix Pour, 1 voix Contre et 7 Abstentions :

- **ARRETE** le compte administratif du budget annexe du service d'assainissement 2016.

04. COMPTE DE GESTION 2016. BUDGET ANNEXE SERVICE ASSAINISSEMENT.

M. MARTIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 32 voix Pour :

- **DONNE** acte du Compte de Gestion 2016 du service d'assainissement aux sommes figurant ci-dessus.
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016, par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

05. COMPTE ADMINISTRATIF 2016. BUDGET ANNEXE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

M. MARTIN présente le rapport.

(M Le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote)

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 23 voix Pour, 3 voix Contre et 5 Abstentions :

- **ARRETE** le compte administratif du budget annexe du service de distribution de l'eau potable 2016.

06. COMPTE DE GESTION 2016. BUDGET ANNEXE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

M. MARTIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 32 voix Pour :

- **DONNE** acte du Compte de Gestion 2016 du service d'eau potable aux sommes figurant ci-dessus.
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016, par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

07. COMPTE ADMINISTRATIF 2016. BUDGET ANNEXE ZAC DE LA MOURETTE

M. MARTIN présente le rapport.

(M Le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote)

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 23 voix Pour et 8 voix Contre :

- **ARRETE** le compte administratif du Budget annexe de la ZAC de la Mourette 2016.

08. COMPTE DE GESTION 2016. BUDGET ANNEXE ZAC DE LA MOURETTE

M. MARTIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 32 voix Pour :

- **DONNE** acte du **Compte de Gestion 2016** du budget annexe ZAC de la Mourette aux sommes figurant ci-dessus.
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016, par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

09. AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE 2016. BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES .

M. MARTIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 24 voix Pour, 5 voix Contre et 3 Abstentions :

- **AFFECTE** comme suit le résultat de clôture 2016 du budget Principal et des budgets annexes

	Résultats d'investissement 2016 (après RAR)	Résultats de fonctionnement 2016	Affectation proposée	
			Mise en réserves (compte 1068)	Report en fonctionnement (compte 002)
Budget Principal	-1 205 282.28	3 153 805.69	1 205 282.28	1 948 523.41
Budget Assainissement	- 172 512.20	552 285.65	172 512.20	379 773.45
Budget Eau Potable	62 406.46	119 984.78	0.00	119 984.78
Budget ZAC de la Mourette	299 671.53	8 403.02	0.00	8 403.02

Il est précisé que ces opérations seront intégrées dans les budgets primitifs 2017.

10. TAUX D'IMPOSITION 2017.

M. MARTIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré par 25 voix Pour et 7 Abstentions :

- **ADOpte** les taux d'imposition ci-dessous :
- **taxe d'habitation :** 12.52 %
- **taxe sur le foncier bâti :** 20.33 %

- **taxe sur le foncier non bâti : 86,90 %**

11. BUDGET PRIMITIF 2017. BUDGET PRINCIPAL.

M. MARTIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 24 voix Pour et 8 voix Contre :

- ADOPTE le budget primitif 2017 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent aux montants suivants :

- **section de fonctionnement : 11 423 462,41 €**
- **section d'investissement : 4 342 554,59 €**

12. BUDGET PRIMITIF 2017. SERVICE EAU POTABLE.

M. MARTIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 29 voix Pour et 3 voix Contre :

- ADOPTE le budget primitif du service Eau Potable 2017 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent aux montants suivants :

- **section de fonctionnement : 199 984,78€**
- **section d'investissement : 332 385,08€**

13. BUDGET PRIMITIF 2017. SERVICE ASSAINISSEMENT.

M. MARTIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 29 voix Pour et 3 voix Contre :

- ADOPTE le budget primitif du service Assainissement 2017 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent aux montants suivants :

- **section d'exploitation : 1 079 773,45 €**
- **section d'investissement : 741 785,65 €**

14. BUDGET PRIMITIF 2017. ZAC DE LA MOURETTE.

M. MARTIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 24 voix Pour et 8 Abstentions :

- ADOPTE le budget primitif 2017 de la ZAC de la Mourette dont les dépenses et les recettes s'équilibrent aux montants suivants :

- section de fonctionnement : - €
- section d'investissement : 299 671,53 €

15. TARIFS MUNICIPAUX 2017.

M. MARTIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité par 24 voix Pour et 8 voix Contre :

- ADOPTE les nouveaux tarifs des services municipaux pour l'année 2017, à compter du 1^{er} avril 2017

16. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2017.

Mme MIGNOT présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité par 27 voix Pour et 5 NPPAV :

- **APPROUVE, à l'exercice budgétaire 2017, l'octroi des subventions et leur versement, aux associations, selon la répartition figurant dans le tableau joint en annexe, pour un montant de 269 950,00 €;**
- **DIT que les crédits seront inscrits au chapitre 65 du budget 2017.**

17. DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2017.

M. COGNERAS présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité par 32 voix Pour :

- **SOLLICITE l'aide financière auprès de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement**
- **APPROUVE le plan de financement.**

18. PERSONNEL COMMUNAL.MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE A TEMPS COMPLET.

M. Le Maire présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité par 32 voix Pour :

- **APPROUVE** la création à compter du 01/04/2017 d'un poste de REDACTEUR PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE à temps complet

19. PRISE EN COMPTE DE LA MODIFICATION DE L'INDICE BRUT TERMINAL DE LA FONCTION PUBLIQUE POUR FIXATION DE L'ENVELOPPE DES INDEMNITES DE FONCTION.

M. Le Maire présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité par 32 voix Pour :

- **APPROUVE** que le nouvel Indice Brut Terminal de la Fonction Publique (1022) soit la référence réglementaire pour l'établissement du montant maximal de l'enveloppe des indemnités de fonction des élus sans changement des autres éléments de la délibération N°2014.04.02 du 23 avril 2014.

20. RACHAT DE PARCELLES CADASTREES SECTION BR N° 294 ET 295 A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER SAMF AUVERGNE.

M. COGNERAS présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité par 29 voix Pour, 1 voix Contre et 2 Abstentions :

- ACCEPTE** le rachat par acte notarié le bien cadastré S° BR n°s 294 & 295
- ACCEPTE** les modalités de paiement exposées ci-dessus
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette procédure
- DESIGNE** Maître BATTUT Catherine pour rédiger l'acte.

21. AUTORISATION DONNEE A CLERMONT AUVERGNE METROPOLE POUR POURSUIVRE LES PROCEDURES D'ELABORATION OU D'EVOLUTION D'UN PLU ENGAGE PAR LA COMMUNE.

M. Le Maire présente le rapport.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité par 25 voix Pour, 5 Abstentions et 2 NPPAV :

- **DONNE** son accord à la Communauté Urbaine Clermont Auvergne Métropole pour la poursuite et l'achèvement des procédures de modification n°5 et de révision n°1 du P.L.U engagées avant le transfert de compétence dans le cadre des procédures de la charte de gouvernance et de proximité.

22. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE FINANCE + LOGICIEL A CLERMONT AUVERGNE METROPOLE.

M. Le Maire présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 32 voix pour :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition de services entre Clermont Auvergne Métropole et la ville de Beaumont
- **AUTORISE** M Le Maire à signer cette convention de mise à disposition de services avec Clermont Auvergne Métropole

FIN DE L'ORDRE DU JOUR A 23h00